



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2024-2027

Table des matières

Mot de la présidente-directrice générale.....	3
Sigles.....	4
Introduction.....	5
Partie I. Portrait de RECYC-QUÉBEC.....	6
1.1 Mission.....	6
1.2 Mandat.....	6
1.3 Groupe de travail.....	6
1.4 Adoption et diffusion.....	6
1.5 Structure administrative.....	7
1.6 Engagement à réduire les obstacles.....	7
1.7 Traitement des plaintes.....	7
Partie II. Bilan 2023-2024.....	8
2.1. Au regard de la promotion et la prévention des situations de discrimination.....	8
2.2. Au regard de l’accessibilité aux services offerts.....	9
2.3. Au regard de l’accessibilité au travail.....	10
2.4. Au regard de l’accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations.....	11
2.5. Au regard de l’accessibilité à l’information et aux documents.....	12
2.6. Au regard de l’approvisionnement en biens et en services accessibles.....	13
2.7. Au regard de l’adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique,...).....	15
2.8. Au regard de la sensibilisation et de la formation du personnel et des mandataires.....	16
Partie III. Plan 2024-2027.....	17
3.1 Au regard de la promotion et la prévention des situations de discrimination.....	17
3.2 Au regard de l’accessibilité aux services offerts.....	18
3.3 Au regard de l’accessibilité au travail.....	19
3.4 Au regard de l’accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations.....	20
3.5 Au regard de l’accessibilité à l’information et aux documents.....	21
3.6 Au regard de l’approvisionnement en bien et en services accessibles.....	22
3.7 Au regard de l’adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique,...).....	23
3.8 Au regard de la sensibilisation et de la formation du personnel et des mandataires.....	24
Partie IV. Principes de développement durable.....	25
Annexe 1 : Le comité.....	27
	2

Mot de la présidente-directrice générale

C'est avec fierté que je vous présente le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), réalisé dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

L'objectif premier du plan d'action est de respecter nos obligations en tant que société d'État et également, de mettre en place une démarche visant l'équité et la parité des individus. RECYC-QUÉBEC s'engage ainsi à faciliter l'accès à ses services aux personnes handicapées, à l'ensemble des citoyens ainsi qu'à son personnel en plus d'assurer un environnement de travail inclusif.

Ce plan nous donnera également l'occasion d'appliquer plusieurs principes du développement durable, tels que l'équité et la solidarité sociales, l'accès au savoir, la participation et l'engagement, ainsi que la santé et la qualité de vie.

Plusieurs directions de la Société ont travaillé à l'élaboration et au suivi du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027. Certaines difficultés vécues par les personnes handicapées ont été identifiées afin de pouvoir déterminer les meilleures actions à mettre en place pour en réduire les impacts. La Société est fière de contribuer au développement des connaissances à ce sujet.

Je tiens à souligner le travail d'équipe ayant mené à l'élaboration de ce plan d'action et je tiens à remercier toutes les personnes impliquées. Je profite également de l'occasion pour les assurer de mon engagement quant à sa mise en œuvre au sein de la Société.



Emmanuelle Géhin
Présidente-directrice générale

Sigles

Signification des sigles utilisés

DDORH :

Direction Développement organisationnel et ressources humaines

DCRPMS :

Direction Communications, relations publiques et marketing social

DGFC :

Direction Gestion financière et conformité

DO :

Direction des opérations

SAC :

Service à la clientèle

OPHQ :

Office des personnes handicapées du Québec

Introduction

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), adopté le 17 décembre 2004, prévoit que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes adopte et diffuse un plan d'action qui détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et qui décrit les mesures prises pour y remédier.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 présente les engagements et les mesures qu'entend réaliser RECYC-QUÉBEC afin de réduire ou éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Il présente également le bilan des actions entreprises en 2023-2024 et l'état d'avancement des réalisations quant aux objectifs que nous nous étions alors fixés.

Ainsi, en vertu de cette loi, RECYC-QUÉBEC publie son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 couvrant plus précisément la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027.

Enfin, dans le but de permettre une amélioration constante de nos pratiques à l'égard des personnes handicapées, nous vous invitons à soumettre vos commentaires en tout temps par courriel à info@recyc-quebec.gouv.qc.ca ou en communiquant avec nous au numéro de téléphone sans frais 1 800-807-0678. Vous pouvez également nous écrire aux adresses suivantes :

Bureau de Québec (siège social)

500, Grande-Allée Est
Bureau 201
Québec (Québec)
G1R 2J7
418 643-0394

Bureau de Montréal

141, avenue Président-Kennedy
8^e étage
Montréal (Québec)
H2X 1Y4
514 352-5002

Partie I. Portrait de RECYC-QUÉBEC

1.1 Mission

Amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

1.2 Mandat

Promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

À l'intérieur de son mandat, la Société est sujette à collaborer et à conclure des ententes avec divers partenaires tels que des municipalités, des sociétés ou des organismes. Elle exerce également un rôle de sensibilisation auprès de la population en offrant, entre autres, des services et des outils facilitant l'apprentissage de la gestion des matières résiduelles.

1.3 Groupe de travail

Un comité interne a été formé afin notamment de veiller à l'élaboration du présent plan d'action.

Le choix des membres s'est fait dans le souci d'une représentativité des divers services au sein de RECYC-QUÉBEC (voir annexe 1). Une rencontre du comité devrait normalement se tenir tous les six mois dans le but de maintenir et d'appuyer la réalisation des activités de mise en œuvre du plan d'action.

En plus de contribuer au déploiement de la démarche pour la réduction des obstacles à l'égard des personnes handicapées, le rôle de ce groupe de travail est principalement d'orienter, de coordonner et de conseiller, selon les besoins, sur les différentes actions à mettre en place pour favoriser l'atteinte des objectifs visés. Les efforts ainsi combinés permettront une plus grande diffusion de l'information et une meilleure prise en charge de la démarche par l'ensemble des directions de l'organisation.

Par ailleurs, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées représente RECYC-QUÉBEC et fait foi de l'engagement de l'organisation à produire le plan d'action annuel et à en faire le suivi. Elle est aussi chargée de recevoir les demandes de renseignements, les commentaires ainsi que les suggestions et d'y donner suite avec la collaboration des secteurs concernés, le cas échéant.

1.4 Adoption et diffusion

Il s'agit du nouveau Plan d'action à l'égard des personnes handicapées qui couvre les années 2024 à 2027, adopté par le comité de direction le 3 septembre 2024. La version électronique est accessible sur notre site Web à l'adresse www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

1.5 Structure administrative

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, composé de 11 membres nommés par le gouvernement, établit les orientations stratégiques de RECYC-QUÉBEC, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il est également imputable des décisions de l'organisation auprès du gouvernement et en répond auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Pour l'assister dans son mandat, le conseil est soutenu par trois comités statutaires, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité d'audit et le comité des ressources humaines. Il peut également créer des comités ad hoc au besoin.

Organigramme

En date du 1^{er} avril 2024, RECYC-QUÉBEC emploie quatre-vingt-quatre employés répartis dans nos deux bureaux, dont l'un est situé à Québec et l'autre à Montréal. Près de vingt d'employés travaillent au bureau de Québec tandis que plus des trois quarts des employés exercent leurs activités professionnelles au bureau de Montréal.

1.6 Engagement à réduire les obstacles

RECYC-QUÉBEC s'engage à réduire les obstacles à l'égard des personnes handicapées au sein de son organisation. Pour cela, elle poursuit ses efforts constants et rend disponibles des ressources afin de diminuer les enjeux liés aux préjugés et à la discrimination, à l'accueil et aux moyens de communication, ainsi que ceux liés aux programmes et services offerts par la Société.

1.7 Traitement des plaintes

Pour les années 2023-2024, aucune plainte, interne et/ou externe, officielle n'a été déposée relativement à l'intégration des personnes handicapées ou concernant l'accessibilité aux documents et services (tableau 1).

Bien que nous n'ayons pas reçu de demande d'accommodement ni de plainte concernant l'accessibilité de l'ensemble des documents ou des services offerts par la Société, la direction Secrétariat général et services juridiques, la direction Développement organisationnel et ressources humaines, ainsi que la ligne d'information collaboreront afin de maintenir et d'assurer un processus de gestion des plaintes qui répond aux besoins du public : celui de recueillir les plaintes, les requêtes ainsi que les demandes reçues et faire le suivi approprié.

Tableau 1 : Nombre de plaintes selon l'année financière

PLAINTES	
2023-2024	
Nombre reçu	0
Nombre traité	0

Partie II. Bilan 2023-2024

Présentation du bilan 2023-2024

2.1. Au regard de la promotion et la prévention des situations de discrimination

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
Outiller le personnel du service à la clientèle afin qu'il puisse répondre adéquatement aux les demandes de renseignements des personnes handicapées	offrir un service à la clientèle adaptée facilitant la communication et les échanges avec les personnes handicapées	Informé et outiller le personnel du SAC pour que les moyens de communication utilisés soient adaptés aux personnes handicapées	Formation des employés à l'aide des guides développés par l'OPHQ : <ul style="list-style-type: none"> • Guides pour les individus qui interviennent auprès des personnes handicapées • Le guide d'information « Mieux accueillir les personnes handicapées » 	Formation des employés du service à la clientèle	Non débuté
	Accueillir adéquatement dans nos locaux une personne handicapée	Mettre à la disposition des agents du service à la clientèle une liste à jour des organismes offrant des services d'interprétation	Création et diffusion d'une liste des organismes offrant des services d'interprétation		Non débuté

2.2. Au regard de l'accessibilité aux services offerts

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
Manque d'adaptation de l'accueil et du service aux personnes handicapées	Traiter de l'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des journées d'accueil destinées aux nouveaux employés du service à la clientèle.	Former les personnes en poste à l'accueil pour qu'elles puissent bien recevoir et orienter les visiteurs handicapés.	Nombre d'employés formés et liste des moyens à privilégier selon le type d'invalidité	Nombre : 1 personne formée	En cours de réalisation
Difficulté d'accès aux ressources numériques	Améliorer l'expérience utilisateur dans l'espace virtuel	Constituer un groupe d'utilisateurs comprenant des personnes en situation de handicap pour les tests des nouvelles plateformes informatiques (site internet, application mobile)	Modifications apportées selon les recommandations reçues		Non débuté

2.3. Au regard de l'accessibilité au travail

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
Difficulté à augmenter la proportion de personnes handicapées dans l'ensemble du personnel	Favoriser l'embauche de personnes handicapées	1. Identifier les meilleures pratiques en matière d'embauche 2. Procéder à une veille des meilleures pratiques gouvernementales en matière d'embauche de membres des groupes cibles	Liste des meilleures pratiques	Liste des meilleures pratiques	Non débuté
		Joindre le Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le réseautage	Participation au Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées		Non débuté
		Offrir aux gestionnaires la formation en matière de diversité et d'accommodements raisonnables en milieu de travail	Nombre de gestionnaires formés		Non débuté
		Afficher les postes vacants sur divers sites spécialisés	Nombre de postes affichés et nature des réseaux de diffusion		Non débuté

2.4. Au regard de l'accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
Manque d'accessibilité aux personnes handicapées dans les locaux de la Société	Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire à la clientèle handicapé qui se présentent aux bureaux de RECYC-QUÉBEC	Consulter un organisme spécialisé et si requis, obtenir une analyse et des recommandations sur l'accessibilité des lieux de travail aux personnes handicapées	Nombre de suggestions reçues		Non débuté
		Analyser la possibilité de mettre en œuvre les suggestions formulées lors des rencontres avec des organismes représentant les personnes handicapées.	Modifications apportées selon les suggestions et recommandations reçues		Non débuté

2.5. Au regard de l'accessibilité à l'information et aux documents

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
Inaccessibilité de certains contenus sur le site Web, l'intranet, les plateformes Web, les documents téléchargeables et les fichiers multimédias	Poursuivre l'adaptation de nos contenus selon les standards sur l'accessibilité	Formations ou accompagnements auprès des gestionnaires et du personnel afin de les conscientiser aux normes d'accessibilité Web	Nombre d'employés formés Documents produits		En continu
	Effectuer une veille et bonifier nos pratiques actuelles	Suivre l'évolution des méthodes et des technologies utilisées pour rendre les sites Web plus accessibles, lectures et recherches auprès d'autres sociétés d'État	Modifications et bonifications apportées si nécessaire	Aucune modification	En continu
	Inclure dans la déclaration de services aux citoyens un engagement clair quant à l'adaptation des documents et des services destinés au public pour les personnes handicapées.	Bonifier la déclaration par l'ajout d'un engagement clair sur l'adaptation des documents et services offerts aux personnes handicapées.	Ajout dans la déclaration de services aux citoyens		Non débuté

2.6. Au regard de l'approvisionnement en biens et en services accessibles

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
Méconnaissance de l'article 61.3 de la Loi sur l'approvisionnement accessible	Faire connaître le guide sur l'approvisionnement accessible élaboré par l'OPHQ	Rendre disponible et informer les ressources matérielles du guide sur l'approvisionnement accessible élaboré par l'OPHQ et les intégrer dans les outils d'approvisionnement responsable existants	Nombre d'employés informés		Non débuté
Veiller à ce que les besoins en équipements adaptés soient offerts	S'assurer, au moment de l'achat, de la location de biens ou lors de l'attribution de contrats de service, que les besoins des personnes handicapées sont pris en compte (selon l'article 61.3)	1- Former le personnel visé par les règles d'approvisionnement accessible aux personnes handicapées 2- Informer les employés (approvisionnement inclusif)	Lorsque le besoin est nommé, lui offrir les équipements adéquats (mesure en continu)	Équipements fournis selon les demandes reçues	En continu
	Mise à jour de la liste de fournisseurs d'équipements adaptés	Veiller à ce que la mise à jour de la liste de fournisseurs soit réalisée annuellement et intégrer cette liste aux outils d'approvisionnement responsable existants	Mise à jour liste de la liste des fournisseurs de matériel et d'équipements adaptés	Liste à jour	En continu
	Répondre aux demandes d'évaluation ergonomique des employés et des personnes handicapées.	Procéder aux adaptations nécessaires afin de réduire ou d'éliminer les obstacles physiques en collaboration avec un	Nombre de demandes reçues et répondues	Demandes répondues	En continu

		ergonome (mobilier et équipements appropriés).			
--	--	--	--	--	--

2.7. Au regard de l'adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
En situation d'urgence, veillez à ce que les personnes handicapées soient prises en charge rapidement	Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour le personnel handicapé.	Sensibiliser et informer les nouveaux membres du personnel quant aux mesures d'urgence à prendre à l'égard des personnes handicapées.	Diffusion de la formation à l'ensemble du personnel.		En continu
		Diffuser une manchette dans l'intranet rappelant le nom et les coordonnées des accompagnateurs	Nombre de manchettes dans l'intranet		En continu
		Mise à jour des mesures d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le Plan des mesures d'urgence • Former les secouristes et responsables quant aux mesures à appliquer 	Nombre de mise à jour du Plan de mesures d'urgence Nombre d'employés formés	Plan de mesures d'urgence mise à jour en 2024 (10 avril)	En continu

2.8. Au regard de la sensibilisation et de la formation du personnel et des mandataires

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION 2023-2024
Méconnaissance des réalités et des besoins des personnes handicapées	sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées	promouvoir les événements concernant les personnes handicapées (Semaine québécoise des personnes handicapées)	Nombre d'articles dans l'intranet Mention sur les médias sociaux	Nombre article : 1 Réseaux sociaux : 1	En continu
		Publier sur l'intranet le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024 ainsi que les bilans annuels	Publication	Publication plan d'action et bilans annuels	En continu
		Diffuser la formation « La gestion de la diversité, un atout pour la Société » parmi les nouveaux membres du personnel en contact avec la clientèle.	Nombre d'employés formés		Non débuté

Partie III. Plan 2024-2027

Présentation du plan

3.1 Au regard de la promotion et la prévention des situations de discrimination

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Outiller le personnel du SAC afin qu'il puisse répondre adéquatement aux demandes de renseignements des personnes handicapées	Offrir un service à la clientèle adaptée facilitant la communication et les échanges avec les personnes handicapées	<p>Informer et outiller le personnel du SAC pour que les moyens de communication utilisés soient adaptés aux personnes handicapées</p> <p>Informer les employés de la disponibilité des guides développés par l'OPHQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guides pour les individus qui interviennent auprès des personnes handicapées • Guide d'information « Mieux accueillir les personnes handicapées » 	DDORH	X			<p>Document regroupant les guides et les sites sur les outils accessibles disponibles sur l'intranet</p> <p>Rappel aux six mois et au besoin</p>
	Accueillir adéquatement dans nos locaux une personne handicapée	Mettre à la disposition des agents du SAC une liste à jour des organismes offrant des services d'interprétation	DDORH		X		Disponible sur l'intranet

3.2 Au regard de l'accessibilité aux services offerts

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Manque d'adaptation de l'accueil et du service aux personnes handicapées	Traiter de l'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des journées d'accueil destinées aux nouveaux employés du SAC	Sensibiliser les personnes en poste à l'accueil pour qu'elles puissent bien recevoir et orienter les visiteurs handicapés	DDORH		X		Nombre d'employés formés et liste des moyens à privilégier selon le type d'invalidité
Difficulté d'accès aux ressources numériques	Améliorer l'expérience utilisateur dans l'espace virtuel	Consultation de différents organismes pour des rétroactions sur l'accès de notre site Web et application mobile	DDORH DCRPMS		X		Modifications apportées selon les recommandations reçues

3.3 Au regard de l'accessibilité au travail

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI	
				2024-2025	2025-2026	2026-2027		
Faible représentativité des personnes handicapées dans l'ensemble du personnel	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	Identifier les meilleures pratiques en matière d'embauche (2024-2025)	DDORH	X			Liste des meilleures pratiques	
		Procéder à une veille des meilleures pratiques gouvernementales en matière d'embauche de membres des groupes cibles			X			
		Joindre le Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le réseautage	DDORH				X	Participation au Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées
		Offrir aux gestionnaires la formation en matière de diversité et d'accommodements raisonnables en milieu de travail	DDORH	X	X			Liste des organismes offrant ces formations (2024-2025) Donner la formation (2025-2026)
		Afficher les postes vacants sur divers sites spécialisés	DDORH	X	X	X	Liste des sites spécialisés utilisés	

3.4 Au regard de l'accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Manque d'accessibilité aux personnes handicapées dans les locaux de la Société	Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire à la clientèle et au personnel handicapé qui se présentent aux bureaux de RECYC-QUÉBEC	Consulter un organisme spécialisé et si requis, obtenir une analyse et des recommandations sur l'accessibilité des lieux de travail aux personnes handicapées	DDORH DGFC		X		Nombre de suggestions reçues
			DDORH DGFC			X	Modifications apportées selon les suggestions et les recommandations reçues

3.5 Au regard de l'accessibilité à l'information et aux documents

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Inaccessibilité de certains contenus sur le site Web, l'intranet, les plateformes Web, les documents téléchargeables et les fichiers multimédias	Poursuivre l'adaptation de nos contenus selon les standards sur l'accessibilité	Formations ou accompagnements auprès des gestionnaires et du personnel afin de les conscientiser aux normes d'accessibilité Web	DDORH		X		Nombre d'employés formés
	Effectuer une veille et bonifier nos pratiques actuelles	Suivre l'évolution des méthodes et des technologies utilisées pour rendre les sites Web plus accessibles, lectures et recherches auprès d'autres sociétés d'État	DDORH DCRPMS		X		Nombre de modifications et bonifications apportées, si nécessaire
	Inclure dans la déclaration de services aux citoyens un engagement clair quant à l'adaptation des documents et des services destinés au public concernant les personnes handicapées	bonifier la déclaration par l'ajout d'un engagement clair sur l'adaptation des documents et services offerts aux personnes handicapées	DDORH	X			Ajout dans la déclaration de services aux citoyens

3.6 Au regard de l'approvisionnement en bien et en services accessibles

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Méconnaissance de l'article 61.3 de la Loi sur l'approvisionnement accessible	Faire connaître le guide sur l'approvisionnement accessible élaboré par l'OPHQ	Rendre disponible et informer les employés aux ressources matérielles du guide sur l'approvisionnement accessible élaboré par l'OPHQ et intégrer ces ressources dans les outils d'approvisionnement responsable existants	DDORH DO		X		Nombre d'employés informés
					X	X	Nombre de demandes reçues
Veiller à ce que les besoins en équipements adaptés soient offerts	S'assurer, au moment de l'achat, de la location de biens ou lors de l'attribution de contrats de service, que les besoins des personnes handicapées sont pris en compte (selon l'article 61.3)	Former le personnel visé par les règles d'approvisionnement accessible aux personnes handicapées Informer les employés (approvisionnement inclusif)	DDORH DGFC		X		Lorsque le besoin est nommé, lui offrir les équipements adéquats (mesure en continu)
	Mise à jour de la liste de fournisseurs d'équipements adaptés	Veiller à ce que la mise à jour de la liste de fournisseurs soit réalisée annuellement et intégrer cette liste aux outils d'approvisionnement responsable existants	DGFC DO	X	X	X	Liste de fournisseurs mise à jour
	Répondre aux demandes d'évaluation ergonomique des employés et des personnes handicapées	Procéder aux adaptations nécessaires afin de réduire ou d'éliminer les obstacles physiques en collaboration avec un ergonomiste (meublier et équipements appropriés)	DDORH	X	X	X	Nombre de demandes reçues et répondues

3.7 Au regard de l'adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	
En situation d'urgence, veillez à ce que les personnes handicapées soient prises en charge rapidement	Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour le personnel handicapé	Sensibiliser et informer les nouveaux membres du personnel quant aux mesures d'urgence à prendre à l'égard des personnes handicapées	DDORH		X		Diffusion de la formation à l'ensemble du personnel Plan de mesure d'urgence
		Diffuser une actualité dans l'intranet des mesures à prendre en cas d'urgence et rappel des coordonnées des différents coordonnateurs et coordonnatrices SST	DDORH	X	X	X	Nombre de publication dans l'intranet
		Mise à jour des mesures d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le plan des mesures d'urgence • Former les secouristes et responsables quant aux mesures à appliquer 	DDORH	X	X	X	Nombre de mise à jour du plan de mesures d'urgence Nombre d'employés formés

3.8 Au regard de la sensibilisation et de la formation du personnel et des mandataires

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS			INDICATEURS DE SUIVI
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Méconnaissance des réalités et des besoins des personnes handicapées	Sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées	Promouvoir les événements concernant les personnes handicapées (Semaine québécoise des personnes handicapées)	DDORH	X	X	X	Nombre de publication sur l'intranet et les réseaux sociaux
		Publier sur l'intranet le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 ainsi que les bilans annuels	DDORH	X	X	X	Dates de publications des bilans annuels
		Diffuser la formation « La gestion de la diversité, un atout pour la Société » parmi les nouveaux membres du personnel en contact avec la clientèle	DDORH	X	X	X	Nombre d'employés formés

Partie IV. Principes de développement durable

Compte tenu de l'engagement de RECYC-QUÉBEC en vertu son plan d'action de développement durable, l'élaboration et la rédaction du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ont été réalisées en prenant en compte les 16 principes de la Loi sur le développement durable. Une analyse a permis de constater que notre plan d'action est en lien avec sept de ces principes.

PRINCIPE	DESCRIPTION
Santé et qualité de vie	L'amélioration constante de l'accessibilité physique des lieux et l'adaptation des postes de travail qui sont effectuées pour la sécurité et la qualité de vie des employés handicapés permettent d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes au travail. RECYC-QUÉBEC met au centre de ses préoccupations les personnes et l'amélioration de leur qualité de vie. En effet, les mesures retenues dans le plan d'action visent à privilégier un environnement sain en veillant à la sécurité des personnes, à leurs conditions de travail et à leur bien-être psychosocial.
Équité et solidarité sociales	<p>La solidarité sociale est l'essence même du plan d'action.</p> <p>Les actions prévues seront entreprises dans un souci d'équité et de solidarité sociales, notamment en favorisant l'accessibilité à nos services, le respect des droits fondamentaux des individus et l'égalité des chances à l'emploi.</p> <p>RECYC-QUÉBEC s'assure que les critères de sélection sont conformes aux processus de dotation et voit à ce que les moyens d'évaluation soient ajustés de manière à tenir compte des particularités des personnes handicapées.</p> <p>La candidature des personnes handicapées, lesquelles font partie des groupes cibles, est considérée en priorité lorsque des postes doivent être dotés à partir des banques de personnes qualifiées.</p>
Participation et engagement	<p>Dans le cadre de son plan d'action, RECYC-QUÉBEC effectuera :</p> <ul style="list-style-type: none"> la gestion des plaintes et des recommandations sur la qualité des services ; la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées auprès de ses employés et clientèles afin de contribuer à leur mobilisation sur les questions relatives aux personnes handicapées.
Accès au savoir	RECYC-QUÉBEC travaille à l'amélioration constante de l'accessibilité des sites Web de la Société afin d'assurer un accès aux informations à l'ensemble de ses clientèles.
Prévention	Par le biais du plan d'action, RECYC-QUÉBEC met en place les conditions nécessaires pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. De plus, la sécurité des personnes handicapées est assurée par des intervenants qui ont été formés pour leur prêter assistance lors de situations d'urgence.

TABLEAU : ÉCHELLE DE CLASSIFICATION

L'état d'avancement de chacune des mesures a été évalué de manière qualitative et globale, considérant la progression des indicateurs et des réalisations depuis le début de la mise en œuvre du plan d'action.

Le système de notation suivant a été utilisé.

INDICATEUR	SIGNIFICATION
Réalisé	L'objectif est complété selon les attentes prévues. La mesure des indicateurs démontre que les cibles ont été atteintes.
En cours de réalisation	Les actions progressent selon les attentes. Plusieurs activités ont été mises en place pour permettre l'avancement de l'action et l'objectif est en voie d'être complété prochainement.
En continu	L'objectif fait état d'une mise en œuvre permanente.
Non débuté	L'objectif n'a pas débuté et sera reconduit à un plan ultérieur.
Abandonné	L'objectif ne progresse pas puisqu'aucune mobilisation de prise en charge n'a été démontrée. Il doit être reconsidéré.

Annexe 1 : Le comité

**COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET
RESPONSABLE DE LA RÉDACTION :**

Geneviève Lépine

Partenaire d'affaires principale en ressources humaines

MEMBRES DU COMITÉ :

Marie-France Morin

Agente de gestion financière et vérification

Claudette Bouchard

Adjointe administrative

Émilie Girard

Conseillère en communication

Nicolas Robert

Technicien en informatique



Pour plus d'informations :
visitez le site <https://www.recycquebec.gouv.qc.ca/>
ou téléphonez au 418 643-0394.